



## Communiqué de Presse

Paris, le 5 juin 2014

### Signature d'un accord de coopération en faveur de l'emploi des jeunes notamment en « garantie jeunes »

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), Prism'emploi et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) s'engagent pour améliorer l'accès à l'emploi des jeunes non qualifiés. Mme Claire Descreux, adjointe à la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, M. Gilles Lafon, président de Prism'emploi, et M. Jean-Patrick Gille, président de l'Union Nationale des Missions Locales, ont signé un accord de coopération le mercredi 4 juin au ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social. Cette signature s'inscrit parmi les mesures gouvernementales pour favoriser la mise en emploi des jeunes, notamment au travers de la démarche « garantie jeunes ».

Cet accord de coopération doit permettre le développement et le renforcement de partenariats adaptés aux besoins des jeunes et des entreprises aux niveaux régional et local. Les partenaires se sont fixés cinq objectifs opérationnels ambitieux :

- Améliorer les opportunités d'accès à l'emploi durable des jeunes accompagnés par les Missions Locales ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à de premières expériences professionnelles et d'acquérir ainsi des compétences professionnelles en vue de construire leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes intérimaires pour répondre aux besoins en ressources des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi de chaque territoire ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins des jeunes à leur accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, mutuelle, etc.) ;
- Contribuer à l'expérimentation de la « Garantie jeunes », déployée cette année dans 10 territoires pilotes.

Afin de répondre à ces objectifs, la mise en œuvre de cet accord de coopération repose sur l'**articulation entre la démarche « Garantie jeunes », promue par le gouvernement et portée par les Missions Locales, et la démarche « Mission jeunes » élaborée par Prism'emploi** avec l'appui du FAF-TT (OPCA/OPACIF), du FASTT (Fonds d'action sociale) et du FPE.TT (Fonds pour l'emploi). Le principe général est de mutualiser les informations et les expertises des partenaires pour

développer un plan d'action partagé, afin de rapprocher les jeunes éloignés du marché du travail et les entreprises.

**Impliquer en premier lieu les entreprises dans la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes est en effet crucial.** Les partenaires ont vu dans le travail temporaire une opportunité de favoriser ce rapprochement et de sécuriser les parcours professionnels. Selon le Baromètre Prism'emploi-Opinion Way, « Les Jeunes et l'emploi », 90% des jeunes interrogés jugent que l'intérim est un bon moyen d'acquérir une expérience professionnelle<sup>1</sup>.

La DGEFP, Prism'emploi et l'UNML se sont engagés à assurer la promotion et la déclinaison de cet accord aux échelles régionale et locale. Un comité national composé de représentants issus de chacun des partenaires se réunira trois fois par an afin d'assurer le suivi et le pilotage de l'accord.

### **A propos de la DGEFP**

Direction du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle est chargée de la conception et de la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment en matière d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Pour plus d'information : [www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

### **À propos de Prism'emploi**

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 6 900 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'information : [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu)  [@Prismemploi](https://twitter.com/Prismemploi)

### **A propos de l'UNML**

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau des Missions Locales au plan national dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion. Pour plus d'information : [www.unml.info](http://www.unml.info)

### **Contacts presse :**

#### **PRISM'EMPLOI**

Ophélie de Mareuil  
T : 01 55 07 85 63  
[omareuil@prismemploi.eu](mailto:omareuil@prismemploi.eu)

#### **Agence GolinHarris**

Coralie Ménard  
Tel : 01 40 41 56 09  
[coralie.menard@golinharris.com](mailto:coralie.menard@golinharris.com)

Ambre Benais  
Tel : 01 40 41 54 96  
[abenais@golinharris.com](mailto:abenais@golinharris.com)

#### **UNML**

Edith LEGOURIER  
T : 09.74.77.29.86  
06.78.04.15.68  
[elegourier@unml.info](mailto:elegourier@unml.info)

---

<sup>1</sup> Baromètre réalisé avec OpinionWay, édition de janvier 2013.